COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2015

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Françoise BURTIN, Pascal FLATRES, Maud HAMIEAU, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU, Alison GOURDIN, Roger SALIGOT.

Absents : Anne-Marie FAUQUEUX, David SILLE,
Pouvoir d'Anne Marie FAUQUEUX à Sandrine LUBERDA.
Pouvoir de David SILLE à Jean Maurice METAYER.

Secrétaire de séance : Gérard POHU
Date convocation 21/11/2015

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

N° 1/2015-12-02

13ème mois agents communaux (15 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement proratisé du 13éme mois aux agents de la commune.

N° 2/2015-12-02

Décision modificative (15 voix pour) DM 5

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification des crédits de la manière suivante :

POSE RADARS PEDAGOGIQUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	580,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-48 : SECURITE	0,00 €	580,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**580,00 €**	**580,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**580,00 €**	**580,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

N° 3/2015-12-02

Décision modificative (15 voix pour) DM 6

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification des crédits de la manière suivante :

ERREUR SAISIE BP 2015

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**20,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**20,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**-20,00 €**		**0,00 €**

N° 4/2015-12-02

Convention de participation aux frais de scolarité Verchain Maugré (10 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions)

Par délibération du 23 septembre dernier, la commune de Verchain Maugré a décidé l'augmentation de la participation de la commune pour les enfants fréquentant l'école Victor Hugo.
Le montant de cette participation passe à 520 €/enfant/an, justifiant celle-ci par le constat des dépenses relatives au cout de fonctionnement de cette école constatés au compte administratif 2014.
A cette occasion, une nouvelle convention est proposée.
A la majorité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.
- demande à la commune de Verchain Maugré de justifier les montants annoncés.

N° 5/2015-12-02

Convention AFAC (SPA Marly) (7 voix contre, 4 abstentions, 4 voix pour)

Monsieur le Maire informe avoir reçu de l'AFAC (SPA Marly) un nouveau contrat relatif à la gestion des animaux errants sur le territoire de la commune de Monchaux sur Ecaillon à compter du 1er janvier 2016.
Le tarif a subit une révision : 0.615 €/hab.
A la majorité, le Conseil Municipal refuse de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.
Il conviendra d'en informer ce prestataire et de palier au plus vite de cette obligation légale (selon le code rural art L 211-22 et L211-24 : empêcher la divagation des animaux errants Chaque commune doit donc posséder sa propre fourrière ou adhérer à la fourrière d'une autre collectivité.)

N° 6/2015-12-02

Redevance d'occupation chantiers provisoires (15 voix pour)

Suite à la délibération N°6/2015-09-23 du 23 septembre 2015 relative à la redevance d'occupation des chantiers provisoires, il est confirmé, à l'unanimité, que cette redevance sera basée sur le montant de la ROAD permanente de l'année concernée.

N° 7/2015-12-02

Participation Validation des Acquis de l'Expérience (12 voix contre, 3 voix pour)

La VAE consiste à demander la reconnaissance des compétences acquises dans l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelle. Elle permet d'obtenir, autrement que par la formation, la totalité ou partie d'une certification.
Les agents intéressés peuvent solliciter une prise en charge totale ou partielle des Validations des Acquis de l'Expérience à leur collectivité.
A la majorité contre, le Conseil Municipal refuse la participation de la commune aux VAE demandées par les agents communaux.

N° 8/2015-12-02

Tarif livraison livres bibliothèque (14 voix pour, 1 voix contre)

A la majorité, le Conseil Municipal autorise le portage de livre à domicile gratuitement pour les personnes adhérente à la bibliothèque municipale qui se trouvent en incapacité de se déplacer, permettant un lien social.
Les livraisons se feront exclusivement le mardi et le vendredi.

MAIRIE DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON 59224

Le Maire,
Michel ARNOULD.